

---

## RÉSUMÉ

1. La production et l'exportation de produits agricoles revêtent une importance particulière pour l'économie de l'Argentine. Le pays est l'un des principaux exportateurs mondiaux de soja et de ses sous-produits, de maïs et de tournesol. En outre, il est un producteur et exportateur majeur d'autres céréales, de viande de bœuf et de produits laitiers. Autour du soja, du maïs, de la viande, du tournesol, des produits laitiers et d'autres produits se sont formées des chaînes de valeur qui contribuent de manière considérable au PIB et à l'emploi et qui sont d'importantes sources de devises. Depuis le précédent examen des politiques commerciales de l'Argentine début 2013, les secteurs de production liés à l'exportation, en particulier l'agriculture, sont ceux qui ont obtenu les meilleurs résultats. De manière générale, le secteur extérieur a continué de jouer un rôle important dans l'économie argentine. Les exportations, bien que connaissant une contraction à l'instar de l'économie en général pendant la période considérée, ont non seulement contribué à soutenir la balance des paiements et à empêcher une chute plus importante du PIB, mais ont aussi constitué une source importante de financement du secteur public.

2. Pendant la période à l'examen, la demande intérieure globale a connu une contraction en termes réels, ce qui s'est traduit par une chute annuelle moyenne du PIB réel de 1,5% entre 2012 et 2020 (et de 0,3% si l'on exclut 2020). En moyenne, les exportations nettes ont contribué de manière positive à la croissance du PIB pendant la période 2012-2020. La faiblesse de la croissance économique et la dévaluation du peso argentin par rapport au dollar des États-Unis ont abouti à une stagnation puis à la chute du PIB par habitant, qui est passé de 13 932 USD en 2012 à 8 442 USD en 2020. Au cours de la période 2012-2020, l'économie argentine a enregistré des niveaux élevés d'inflation et d'endettement extérieur et de fortes pressions sur le taux de change. En ce sens, la contraction du PIB et la réduction consécutive du revenu par habitant sont partiellement imputables aux mesures adoptées pour contenir l'inflation et à l'augmentation du déficit budgétaire et de la dette publique. La situation économique s'est détériorée sous l'effet de la crise sanitaire, qui a aggravé la récession économique amorcée en 2018 et a fait chuter le PIB de 9,9% et grimper le taux de chômage jusqu'à 11%.

3. On a observé pendant la période à l'examen des déficits budgétaires croissants, dus principalement à une baisse des recettes fiscales en termes réels. Malgré le nombre important de taxes en vigueur, l'Argentine se caractérise par un niveau de rentrées fiscales relativement faible par rapport au PIB. La politique budgétaire vise entre autres choses à améliorer le recouvrement des recettes, ce qui pourrait être réalisé par la simplification du système fiscal et une réforme fiscale ultérieure en complément des réformes entreprises en 2017 et 2019. Chaque année de la période 2012-2020, l'Argentine a affiché un déficit primaire qui a oscillé entre 0,2% et 4,2% du PIB pour le secteur public national non financier (SPNF). En 2020, en grande partie du fait des mesures adoptées pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et du recouvrement moins important entraîné par la diminution de l'activité économique, le déficit primaire du SPNF a augmenté de nouveau pour atteindre 6,5% du PIB et le déficit financier national s'est établi à 8,5% du PIB.

4. Pendant la période considérée, l'Argentine a appliqué une nouvelle méthode plus vaste de mesure de l'inflation. En décembre 2016, l'indice des prix à la consommation (IPC-GBA), qui reflétait les variations de prix dans la région du Grand Buenos Aires, a été remplacé par un indice de couverture nationale. Cet indice a augmenté de 24,8% sur 12 mois jusqu'à décembre 2017, avant de voir sa progression s'accélérer jusqu'à 53,8% sur 12 mois jusqu'à décembre 2019. Son augmentation a ensuite ralenti à 36% sur 12 mois jusqu'à décembre 2020, en partie du fait de la faiblesse de la demande intérieure.

5. Entre 2012 et 2015, l'Argentine a adopté des programmes monétaires expansionnistes pour faire face à des épisodes de faiblesse économique. Un régime de ciblage de l'inflation a été mis en place entre 2015 et 2018 afin de réduire les anticipations inflationnistes. Ce régime a été abandonné en septembre 2018 face à l'accélération de la dépréciation du peso, à une correction des prix plus importante et à une progression des anticipations inflationnistes. Un nouveau régime de politique monétaire fondé sur un contrôle de la base monétaire et sur la définition de zones d'intervention sur les taux de change a été mis en place pour contenir l'inflation. En août 2019 cependant, les anticipations d'inflation et la perception du risque lié aux actifs argentins ont à nouveau augmenté, ce qui a entraîné une dépréciation du taux de change, un accroissement du taux d'intérêt de référence et une baisse des réserves internationales. La dépréciation du peso s'est traduite en une progression de l'inflation, qui a mené à l'application d'une politique monétaire plus restrictive et de mesures destinées à réglementer l'accès au marché des changes et à réduire la perte des réserves internationales, telles que l'obligation faite aux exportateurs de marchandises et de services

d'écouler leurs recettes en devises sur le marché local et l'autorisation de la Banque centrale pour les achats supérieurs à 10 000 USD effectués par des personnes physiques. L'arrivée du nouveau gouvernement en 2020 a été l'occasion de définir une politique monétaire et une politique de change destinées à contribuer à la normalisation de l'économie, à soutenir un processus graduel de désinflation et à promouvoir la stabilité des taux de change et à renforcer les réserves internationales, tout en maintenant les réglementations de change en vigueur pour réduire autant que possible les éventuelles pressions sur le marché des changes. La politique monétaire est devenue plus expansionniste afin de faire face aux effets négatifs de la pandémie de COVID-19, en particulier au moyen d'une augmentation du crédit.

6. Le solde du compte courant de la balance des paiements argentine a été déficitaire pendant toutes les années de la période 2012-2019; un excédent a toutefois été enregistré en 2020 (0,8% du PIB), principalement dû à la baisse des importations de biens et de services induite par la contraction de la demande intérieure, qui a été provoquée par le ralentissement de l'activité résultant de la crise sanitaire, et à l'allègement du paiement des intérêts du fait de la renégociation de la dette. Le déficit du compte courant a atteint 5,2% du PIB en 2018 avant d'enregistrer une forte baisse jusqu'à 0,9% du PIB en 2019. La balance du commerce des marchandises a été excédentaire pendant la majeure partie de la période, bien qu'entre 2012 et 2019, les exportations et les importations aient fortement baissé de 19% et 28%, respectivement. En 2020, les exportations comme les importations se sont de nouveau contractées et les exportations représentaient seulement 68% de leur niveau de 2012 et les importations 62%.

7. Au cours de la période à l'examen, la dette extérieure totale de l'Argentine a considérablement augmenté, passant de 156,478 milliards d'USD en 2012 (26,9% du PIB) à 271,505 milliards d'USD en 2020 (70,9% du PIB). En 2020, l'Argentine a renégocié sa dette extérieure avec les créanciers de titres régis par le droit étranger et le droit national, ce qui s'est traduit par une réduction des taux et un allongement de la structure des échéances. Dans le cadre des négociations tenues avec les créanciers visés par la législation étrangère, les échanges de titres se sont montés à 63 207 millions d'USD et 4 185 millions d'EUR. Au titre de la renégociation de la dette contractée selon le droit national, de nouvelles obligations ont été émises à hauteur de 41,724 milliards d'USD; en outre, de nouvelles obligations en pesos argentins ajustables en fonction de l'inflation (BONCER) ont également été émises pour un montant de 57,683 milliards d'ARS.

8. Pendant la période considérée, les politiques monétaire et budgétaire et les politiques de change ont été employées activement, de même que divers instruments de politique commerciale, y compris les prescriptions d'enregistrement des importations et exportations, les licences d'importation et la taxation des exportations. Fin 2019, l'Argentine a adopté un programme économique d'urgence qui contenait des mesures telles que les suivantes: subventions au profit des plus vulnérables; exemption/réduction d'impôts pour les personnes à faible revenu; augmentation des taxes à l'exportation; augmentation de 1% à 3% de la taxe de statistique sur les importations; et introduction, pour cinq ans, d'un impôt de 30% sur les opérations de change.

9. Le commerce international des marchandises a représenté 25,3% du PIB en 2020, part analogue à celle observée en 2012, malgré l'affaiblissement des flux commerciaux: entre 2012 et 2020, les exportations argentines de marchandises ont diminué à un taux moyen annuel de 4,6% (54 884 millions d'USD en 2020) et les importations ont reculé à un taux moyen annuel de 5,7% (42 356 millions d'USD en 2020). La baisse des exportations témoigne largement d'une détérioration des termes de l'échange, tandis que la chute des importations s'explique par la faiblesse de la demande interne, tant pour les biens de consommation que pour les biens d'équipement.

10. L'Argentine est un important exportateur de produits de la chaîne agricole, ceux-ci représentant toujours le principal poste d'exportation, avec 63,3% du total en 2020. Les huiles obtenues à partir de graines, le soja, le blé, le maïs et la viande bovine sont les principaux produits exportés. Au cours de la période considérée, la part des produits manufacturés dans les exportations totales est tombée, principalement entraînée par l'effondrement des exportations des produits automobiles et des produits chimiques. Par ailleurs, en 2020, 85% des importations ont concerné des produits manufacturés. L'évolution de la composition des importations pendant la période à l'examen montre une augmentation de la part des machines et équipements et des produits chimiques, et une forte contraction dans l'importation de véhicules et de combustibles. En 2020, les principaux marchés d'exportation du pays ont été le Brésil (14,5% du total), l'Union européenne (12,2%), la Chine (9,6%), les États-Unis (6,0%) et le Chili (5,3%). Les principales sources des importations ont été le Brésil (20,4% du total), la Chine (20,4%), l'Union européenne (15,6%) et les États-Unis (10,4%).

11. Pendant la période considérée, trois gouvernements se sont succédés à la tête de l'Argentine et la structure institutionnelle du pays a connu plusieurs modifications, qui ont porté en particulier sur les fonctions et le nombre des différents ministères. Pour l'heure, la formulation et mise en œuvre de la politique commerciale revient principalement au Ministère des relations extérieures, du commerce international et du culte (la Chancellerie), au Ministère du développement productif au Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

12. L'une des principales visées de la politique commerciale de l'Argentine est d'accroître la présence du pays dans le commerce international par l'augmentation et la diversification des exportations; à cette fin, le gouvernement entend intégrer les PME dans les activités d'exportation et les chaînes internationales de valeurs et promouvoir l'inclusion sociale. Par ailleurs, l'Argentine estime dans sa stratégie d'internationalisation que les femmes doivent jouer un rôle encore plus important, car l'égalité entre les genres est essentielle au développement et à la croissance. L'Argentine continue d'avoir activement recours aux mesures de politique commerciale pour atteindre ses objectifs dans des domaines qui, parfois, dépassent la sphère commerciale. Il s'agit d'objectifs à long terme (croissance et développement économique) et à court terme (augmentation des recettes fiscales, lutte contre l'inflation ou préservation de l'équilibre de la balance des paiements). Les ajustements fréquents introduits dans les lois et règlements en vue d'atteindre différents objectifs au moyen d'instruments de politique commerciale, même s'ils visent à obtenir des résultats concrets, peuvent à terme compliquer le régime commercial en le rendant moins prévisible et nuire à l'efficacité de certaines politiques. Par exemple, même si la promotion des exportations est l'un des principaux objectifs de la politique commerciale et a fait l'objet de mesures d'incitation telles que les restitutions à l'exportation, il est dans le même temps fait usage des droits d'exportation pour atteindre les objectifs de recouvrement, ce qui décourage les exportations.

13. L'Argentine est Membre fondateur de l'OMC; elle applique au moins le traitement de la nation la plus favorisée (traitement NPF) à tous ses partenaires commerciaux et présente périodiquement des notifications ayant trait à ses mesures commerciales et connexes. L'Argentine estime qu'il est important que l'OMC reprenne "son rôle pivot" dans le commerce international et que l'on dispose d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles, ouvert et équitable, qui contribue au développement inclusif. L'Argentine prône la réduction des restrictions et des distorsions dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche. Ainsi, elle soutient les délibérations relatives à de nouvelles questions commerciales. Par ailleurs, elle a ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges et le Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC. En outre, elle a le statut d'observateur auprès du Comité des marchés publics, mais, dans l'immédiat, n'a pas l'intention d'adhérer à l'Accord sur les marchés publics.

14. L'Argentine est membre fondateur du MERCOSUR. Pendant la période considérée, les accords conclus par le MERCOSUR avec la Colombie, l'Égypte et la SACU sont entrés en vigueur. En 2019, le MERCOSUR a conclu des accords de principe avec l'Association européenne de libre-échange (AELE) et l'Union européenne (UE). La même année, l'Argentine a élaboré de nouvelles dispositions pour le commerce des automobiles avec le Brésil, le Mexique et le Paraguay. Dans le cas du Mexique et du Brésil, la réduction des droits à 0% prévue pour 2019 et 2020 dans ces protocoles a été reportée à 2022 et 2029.

15. L'Argentine accorde le traitement national aux investissements étrangers. Les investisseurs étrangers ne sont pas tenus d'obtenir une autorisation pour investir, mais tout investissement étranger direct (IED) doit être enregistré, à des fins statistiques. Les investisseurs étrangers peuvent transférer des bénéfices à l'étranger et rapatrier les capitaux investis, ainsi que verser des intérêts, dividendes, bénéfices ou redevances à l'étranger, à condition que les dispositions réglementant l'accès au marché des changes, actuellement soumis à des restrictions, et son fonctionnement soient respectées. L'investissement privé, national et étranger est autorisé dans la plupart des activités, à certaines exceptions près. La participation étrangère est plafonnée en ce qui concerne les moyens de communication et certaines restrictions à l'achat de terres sont imposées. La pêche dans les eaux juridictionnelles et le service de cabotage maritime sont des activités généralement réservées aux ressortissants. En 2021, un nouveau régime a été instauré en vue de promouvoir l'investissement dans les produits d'exportation non traditionnels. Ce dispositif permet à l'exportateur d'utiliser une partie des devises générées par les exportations sans aucune restriction.

16. Les conditions requises pour l'importation et l'exportation ont peu changé depuis 2013. Les importateurs et les exportateurs doivent s'inscrire, une seule fois, dans le Registre des exportateurs et importateurs et dans d'autres Registres douaniers spéciaux. Pendant la période considérée, l'Argentine a supprimé certains registres relatifs à l'importation mais en a conservé et créé d'autres.

17. Le tarif de l'Argentine repose sur le Tarif extérieur commun (TEC) du MERCOSUR, lui-même fondé pour l'heure sur le Système harmonisé (SH) de 2017. L'Argentine utilise exclusivement des droits *ad valorem*, mais le Pouvoir exécutif a la capacité d'établir des droits d'importation spécifiques en cas de besoin. La moyenne arithmétique du droit NPF en 2020 s'élevait à 11,4%, c'est-à-dire au même niveau qu'en 2012. Le taux NPF moyen appliqué aux produits agricoles (définition de l'OMC) était de 10,4% (10,1% en 2012) et, comme en 2012, il était inférieur à la protection accordée aux produits non agricoles, qui était de 11,5%. L'Argentine n'applique aucun contingent tarifaire NPF. Toutefois, elle a négocié des contingents tarifaires préférentiels dans le cadre de ses accords commerciaux. L'Argentine octroie des avantages tarifaires afin de promouvoir différents secteurs de l'économie; dans certains cas, les avantages sont octroyés seulement dans le cadre d'un contingent spécifique. De même, des exonérations sont octroyées dans le cadre de plusieurs régimes d'importation tels que le régime d'importation temporaire, la fabrication sous douane (RAF) et les régimes de zones franches et de zones douanières spéciales. En 2020, en raison de l'urgence sanitaire, l'Argentine a exonéré, à titre provisoire, les vaccins et matériels jetables de tous les droits d'importation et de tout autre impôt, prélèvement ou contribution.

18. Les importations sont assujetties au droit de douane, à la taxe de statistique, à une taxe sur la vérification de la destination, à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et aux impôts intérieurs (ou impôts sélectifs à la consommation). Ces derniers, qui concernent les ventes et importations de marchandises déterminées (boissons; tabac; véhicules automobiles, moteurs, embarcations de plaisance ou de sport et aéronefs; et produits électroniques) sont imposées sur 130% de la valeur obtenue en ajoutant à la valeur en douane les droits d'importation et les taxes intérieures. Le Pouvoir exécutif peut augmenter la taxe de 25% au maximum, la réduire ou la supprimer chaque fois que la situation économique l'exige. Pendant la période considérée, certaines taxes ont augmenté. Un impôt minimum a été fixé pour certains produits, alors que pour d'autres l'impôt est perçu uniquement si la valeur dépasse un prix de vente minimal.

19. La législation argentine permet aux autorités d'interdire l'importation (et l'exportation) de marchandises pour des raisons économiques ou non économiques. Les prohibitions établies pour des raisons économiques visent à promouvoir l'emploi et la production nationale, à stabiliser les prix et à protéger la propriété industrielle et les consommateurs. Les prohibitions non économiques sont imposées pour des raisons de sécurité publique, de santé publique, de protection du patrimoine artistique et de protection de l'environnement, ainsi que pour la mise en œuvre de traités internationaux. À l'heure actuelle, l'Argentine interdit les importations uniquement pour des raisons non économiques.

20. L'administration des licences d'importation reste l'un des principaux éléments de la politique commerciale de l'Argentine. Toute marchandise importée destinée à la consommation finale est soumise à licence d'importation, automatique ou non automatique. Les listes des produits soumis aux différentes licences sont mises à jour sans périodicité prédéterminée, en fonction des besoins. Ainsi, le nombre et le type de produits soumis à licence d'importation varient souvent. En 2020, 14,3% de l'ensemble des lignes étaient soumises à des licences non automatiques, ce qui représente une augmentation substantielle par rapport à 2012, où seulement 6% du total étaient assujetties à ce type de licences. Les produits visés par cette mesure n'ont, quant à eux, pas beaucoup changé depuis 2012. La plupart des licences non automatiques continuent de viser les textiles, les machines et appareils et les métaux communs.

21. Au cours de la période à l'examen, l'Argentine a continué d'avoir activement recours aux mesures antidumping. Pendant la période 2013-2020, le pays a ouvert 199 enquêtes antidumping, réexamens compris, a imposé 151 mesures antidumping définitives, réexamens compris, et accepté 9 engagements en matière de prix. Il a conclu 41 enquêtes antidumping sans imposer de droits, ce qui représente 21% des enquêtes ouvertes pendant cette période. En mars 2021, 114 mesures antidumping définitives et une mesure antidumping provisoire étaient en vigueur, contre 85 mesures en vigueur fin 2012. Les mesures définitives visaient 24 partenaires commerciaux, principalement la Chine (55%), le Brésil (12%) et l'Inde (5%). La majeure partie des droits antidumping s'appliquaient aux matières plastiques et ouvrages en ces matières, aux appareils et engins mécaniques, aux matériels électriques, aux outils et articles de coutellerie en métaux communs et

aux véhicules terrestres, leurs parties et accessoires. La valeur des importations visées par des enquêtes antidumping a oscillé entre 686 millions et 958 millions d'USD par an pendant la période 2013-2019, ce qui représente entre 1,2% et 1,7% du total des importations. Au cours de la période à l'examen, aucune procédure d'enquête n'a été engagée dans le cadre de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires ou de l'Accord sur les sauvegardes.

22. L'Argentine applique un certain nombre de prescriptions en matière d'exportation, telles que l'enregistrement des exportateurs et les déclarations sous serment des ventes à l'étranger (DJVE) qui servent à enregistrer les exportations de certains produits agricoles. L'utilisation des DJVE, qui visent à fluidifier les flux de devises et à connaître longtemps à l'avance le volume prévu des exportations, a été modifiée plusieurs fois au cours de la période considérée.

23. Pour l'heure, toutes les exportations argentines font l'objet de droits d'exportation, dont les taux sont compris entre 0% et 33%. Au cours de la période à l'examen, les produits soumis à des droits d'exportation, ainsi que les taux appliqués, ont évolué à plusieurs reprises. En 2021, 92,7% des lignes tarifaires étaient assujetties à un droit inférieur ou égal à 5%. Les droits d'exportation sont une source importante de recettes fiscales; les recettes tirées des droits d'exportation ont augmenté progressivement jusqu'à culminer en 2019. En 2020, on a constaté une diminution du prélèvement des droits d'exportation, qui représentaient 13,5% des recettes fiscales du SNPF, 5,4% des prélèvements totaux et 10% de la valeur des exportations; cela pourrait s'expliquer par la baisse des taux d'exportation et du volume des exportations sous l'effet de la crise sanitaire. L'Argentine étant considérée comme un "grand exportateur" (c'est-à-dire que la part de ses exportations est supérieure à 5% du total des exportations mondiales) de certaines céréales, de graines et de tourteaux oléagineux et d'huiles végétales, l'utilisation de droits à l'exportation, parfois élevés (comme dans le cas des fèves de soja), pourrait affecter dans une certaine mesure les termes d'échanges de ces produits.

24. L'Argentine offre des incitations fiscales afin de promouvoir les exportations, y compris le programme des zones franches, le drawback, un système de restitution des impôts intérieurs, le régime pour les exportations d'usines clé en main et quelques régimes douaniers tels que le régime "Exporta Simple" et le Régime d'importation temporaire d'intrants. L'Argentine a indiqué au Comité de l'agriculture de l'OMC qu'elle n'avait pas accordé de subventions à l'exportation de produits agricoles pendant la période 2013-2019.

25. Pendant la période considérée, l'Argentine a continué d'appliquer, au niveau national et au niveau des provinces, plusieurs programmes incitatifs visant à promouvoir l'investissement, la compétitivité et les exportations. Outre les incitations sectorielles, il existe divers programmes horizontaux destinés à stimuler l'investissement et l'innovation technologique, à promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises (PME) et à faciliter l'accès au crédit à des taux d'intérêt préférentiels ou fixes. Il existe également des programmes incitatifs par zone géographique. L'Argentine a notifié à l'OMC les programmes d'incitation sectoriels qu'elle a mis en place, tels que des subventions à l'exploitation minière, à la sylviculture, aux biens d'équipement, à l'informatique et aux télécommunications, ou encore des régimes de zones franches.

26. L'élaboration et le processus de révision des règlements techniques, d'application obligatoire, relèvent de la responsabilité du Ministère ou de l'organisme de réglementation compétent. En règle générale, les règlements techniques argentins sont fondés sur des normes internationales ou régionales. La loi ne prévoit aucun délai pour la révision des règlements techniques; l'organisme compétent décide de la date de la révision. Du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2020, l'Argentine a présenté 360 notifications au Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC. Parmi celles-ci, 129 étaient des notifications ordinaires, dont 118 concernaient des projets de règlements techniques. Au cours de la période considérée, les pratiques de l'Argentine en matière de réglementation technique n'ont pas suscité de préoccupations de la part de ses partenaires commerciaux.

27. Plusieurs institutions participent à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre des mesures sanitaires et phytosanitaires, et toutes suivent une procédure analogue pour les établir. En 2017, il a été décidé que les résolutions qui introduisent de nouvelles mesures sanitaires et phytosanitaires doivent énoncer expressément un délai d'application, qui ne pourra pas excéder quatre ans et pourra être prolongé une seule fois. Une autorisation d'importation est requise pour l'entrée dans le pays de produits et de sous-produits d'origine végétale ou animale, ou de produits alimentaires d'origine étrangère, qui doivent respecter toutes les prescriptions sanitaires,

phytosanitaires et zoosanitaires et les prescriptions relatives à l'innocuité applicables. Pour les importations de végétaux ou de leurs parties considérés comme présentant un risque phytosanitaire, il convient de présenter en plus de l'autorisation d'importation une autorisation phytosanitaire d'importation (AFIDI). Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 31 décembre 2020, l'Argentine a présenté à l'OMC 99 notifications (y compris des addenda et corrigenda) concernant des mesures SPS. Pendant cette période, les autres Membres de l'OMC n'ont pas exprimé de nouvelles préoccupations commerciales concernant des mesures SPS adoptées par l'Argentine.

28. En 2018, l'Argentine a promulgué une nouvelle loi sur la concurrence qui modernise sa législation dans le domaine, crée une nouvelle autorité de la concurrence, abolit tout pouvoir sur la concurrence attribué à d'autres organismes ou instances nationales et incorpore de nouveaux éléments tels que les programmes de clémence et l'amende civile en faveur de la partie lésée. Le nouveau texte établit une différence entre les pratiques interdites, les pratiques qui restreignent totalement la concurrence et les pratiques qui restreignent la concurrence. La Loi s'applique à toutes les personnes physiques ou morales publiques ou privées qui exercent des activités économiques sur le territoire argentin, et à celles qui exercent des activités économiques hors du pays, dans la mesure où leurs activités sont susceptibles de produire des effets sur le marché argentin. En outre, elle introduit de nouvelles dispositions sur les concentrations économiques, qui instaurent de nouveaux seuils pour la notification de celles-ci et disposent que ces concentrations ne pourront être conclues qu'une fois approuvées par l'autorité de la concurrence, tandis que la loi précédente permettait que la notification soit présentée jusqu'à une semaine après l'achèvement de la transaction.

29. L'Argentine continue d'appliquer une politique de réglementation des prix et de commercialisation. La législation y relative a été modifiée en 2014, et elle autorise l'autorité chargée de l'application à établir des marges bénéficiaires, des prix de référence et des niveaux de prix minimaux et maximaux; à prendre des dispositions réglementaires régissant la commercialisation, l'intermédiation, la distribution et/ou la production; et à établir des niveaux ou des quotas minimaux de production, d'industrialisation, de commercialisation, de transport, de distribution ou de prestation de services pour assurer un approvisionnement intérieur. À l'occasion de la pandémie de COVID 19, des mesures de ce type ont été appliquées dans le cas de divers produits et instruments médicaux et médicaments. Ainsi, en décembre 2019, un accord a été conclu avec les entreprises pharmaceutiques de sorte à abaisser de 8% le prix des médicaments avant de le geler (pour l'heure jusqu'au 31 octobre 2021). L'État intervient également pour arrêter avec les différentes corporations le prix de divers produits, tels que le prix de certaines coupes de viande de bœuf, le prix du tabac, le prix de certains hydrocarbures, les tarifs de l'électricité et des services téléphoniques de base et les subventions sur le prix du GPL sous forme conditionnée pour la consommation domestique. Depuis 2014, dans le cadre du programme de surveillance des prix (Precios Cuidados), des accords en matière de prix ont été conclus avec des supermarchés et des fabricants des marchandises de consommation de base. En mars 2021, 685 produits au total figuraient sur la liste des prix de détail surveillés; il s'agissait principalement de produits alimentaires congelés, de pâtes, de produits laitiers, de pain, de charcuterie, de boissons, de certaines coupes de viande, de légumes, de produits d'éclairage, de parfumerie et d'entretien. Il existe également une liste des prix de gros surveillés, qui comprenait 460 groupes d'articles en mars 2021, ainsi qu'une liste des prix de construction contrôlés, qui comptait 117 groupes.

30. L'Argentine n'est pas partie à l'Accord plurilatéral de l'OMC sur les marchés publics; elle a toutefois le statut d'observateur auprès du Comité des marchés publics depuis 1997. Le système de marchés publics argentin est organisé autour du critère de centralisation des politiques et des normes et de décentralisation de la gestion opérationnelle. Les appels d'offre, les cahiers des charges, l'avis d'ouverture, le rapport d'évaluation, les adjudications et les ordres d'achat sont diffusés au moyen du système électronique de marchés publics "COMPR.AR". La passation électronique des marchés de travaux publics est effectuée par le Portail électronique de passation des marchés de travaux publics, "CONTRAT.AR". Conformément aux normes en vigueur, l'adjudication d'un contrat doit favoriser l'offre la plus satisfaisante pour l'organisme contractant, en tenant compte du prix et de la qualité du produit, des qualifications du soumissionnaire et des autres conditions de l'offre. Le régime de marchés publics autorise l'octroi de préférences. Les préférences relatives aux biens d'origine nationale s'appliquent à tous les marchés qui dépassent le seuil de la procédure de gré à gré. La marge de préférence pour les offres de biens d'origine nationale est de 15% pour les MPME et les coopératives et de 8% pour les autres entreprises. En 2020, les procédures de passation de marchés les plus utilisées ont été les appels d'offres ouverts (51,1% du total), les marchés de gré à gré (38,8%) et les appels d'offres restreints (10,2%).

31. L'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) est incorporé à la législation nationale. L'Argentine est signataire de divers traités administrés par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI); depuis le dernier examen mené en 2013, l'Argentine a adhéré au Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées. L'Argentine est également partie à des traités multilatéraux sur la propriété intellectuelle signés en dehors de l'OMPI. Au cours de la période à l'examen, elle a signé la Convention sur la cybercriminalité; le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique; et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. En 2019, dans un souci de simplification de la procédure d'enregistrement des inventions, le programme d'Examen prioritaire des brevets (PEP) a été créé afin d'accélérer l'examen de fond des demandes de brevets.

32. Le secteur agricole revêt une grande importance pour l'Argentine, compte tenu de l'ampleur de sa production et de sa contribution aux exportations et au PIB. L'agriculture (y compris l'élevage et la sylviculture, mais à l'exclusion de la fabrication de produits alimentaires) a contribué pour 6,5% au PIB en 2020. L'Argentine est l'un des premiers producteurs mondiaux d'huile de graines de tournesol, de soja et d'huile de soja, de miel, de citrons et de viande de bœuf. Les principaux produits d'exportation sont les produits à base de graines oléagineuses, les produits de l'élevage et les céréales. Le taux NPF moyen appliqué aux produits agricoles (définition de l'OMC) en 2020 était de 10,4%, soit un taux inférieur à la moyenne générale. L'Argentine n'applique aucun contingent tarifaire à l'échelle multilatérale mais elle attribue de rares contingents tarifaires préférentiels dans le cadre d'accords commerciaux régionaux. L'exportation des produits agricoles est assujettie au paiement de droits d'exportation, qui varient actuellement entre 5% et 33%. L'Argentine a recours aux DJVE, mentionnées plus haut, pour tenir à jour le registre des exportations de certains produits agricoles.

33. Le pays dispose d'une série de programmes d'aide intérieure pour les secteurs agricole et agro-industriel. Un programme de bonification des taux d'intérêts est mis en œuvre par l'intermédiaire des institutions bancaires au profit des petits producteurs agricoles pour financer avant tout les investissements et le fonds de roulement pour la production de produits laitiers, l'élevage et la production porcine, avicole ou apicole. En outre, divers programmes sont exécutés pour la facilitation, le financement et la promotion de l'activité agricole et l'innovation et le développement de la production destinés à améliorer la compétitivité du secteur agro-industriel. L'un des principaux programmes fédéraux et le Programme de services agricoles provinciaux (PROSAP), dans le cadre duquel sont mis en œuvre des projets visant à accroître la couverture et la qualité de l'infrastructure rurale et des services agroalimentaires. Le PROSAP, qui verse des apports non remboursables à hauteur maximale de 60% de l'investissement, est axé principalement sur les MPME productrices primaires qui souhaitent intégrer les chaînes de valeur. En parallèle, le programme "Cambio Rural" vise à faire que les MPME agro-alimentaires et agro-industrielles, le secteur coopératif et les exploitants familiaux innover et s'associent pour créer des projets destinés à améliorer la production et à accroître la valeur ajoutée. Le Fonds fiduciaire national pour l'agro-industrie (FONDAGRO), créé en 2016, finance des projets au moyen d'apports non remboursables et de crédits directs à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché.

34. L'exploitation des ressources marines vivantes dans les eaux juridictionnelles ne peut être pratiquée que par des personnes physiques domiciliées dans le pays, ou par des personnes morales constituées en Argentine, qui ont obtenu un permis de pêche. Les navires de pêche doivent être inscrits au registre national. En outre, il est obligatoire de débarquer la production dans les ports argentins, sauf en cas de force majeure et sur autorisation préalable. Il faut bénéficier d'un quota de capture ou d'une autorisation de capture si l'espèce n'est pas soumise à un quota. En 2019, l'Argentine a notifié à l'OMC que, pendant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et le 30 juin 2018, elle n'avait disposé d'aucun programme de subventions spécifique à la pêche.

35. La politique minière est élaborée au niveau provincial et national. Plusieurs accords ont été signés entre le gouvernement national et les provinces. Le plus récent, signé en 2017, établit certaines limites aux montants des redevances et contient des dispositions environnementales et des clauses préconisant l'utilisation de composants nationaux et le recours à la main-d'œuvre nationale, et l'octroi d'un traitement préférentiel aux PME minières. Le secteur privé peut explorer et exploiter les ressources minérales sans préjudice de la propriété de l'État. Le concessionnaire est titulaire d'un droit exclusif, non limité dans le temps. L'exportation de produits miniers est soumise

à des droits. Actuellement, la plupart des positions tarifaires NCM relative aux industries extractives ont un taux de 4,5%. Plusieurs avantages fiscaux sont accordés à l'activité minière, dont la stabilité fiscale pendant une période de 30 ans, l'exonération du paiement des droits d'exportation, de droits de douane et des taxes de statistique pour l'importation de biens d'équipement, de pièces et d'intrants. Le Régime de promotion des investissements pour l'exploitation des hydrocarbures, créé en 2013, permet de vendre librement sur le marché extérieur 20% de la production d'hydrocarbures, avec un taux de droit d'exportation de 0%, et de disposer librement de 100% des devises provenant de l'exportation de ces hydrocarbures. Des réductions tarifaires sont accordées à l'importation de biens d'équipement pour les projets d'investissements des entreprises pétrolières, et l'importation de biens usagés pour l'industrie des hydrocarbures est autorisée à un taux de 0% ou à un taux réduit, à condition d'acheter également un certain pourcentage de biens de production nationale neufs.

36. La contribution du secteur manufacturier au PIB (y compris la fabrication de produits alimentaires) est passée de 15,2% en 2012 à 13,9% en 2020. La perte de dynamisme de l'industrie manufacturière est due en partie à des problèmes de compétitivité et à une demande intérieure faible. L'Argentine soutient son secteur manufacturier au moyen de programmes d'incitation fiscale d'application horizontale et de systèmes de promotion des exportations. Le secteur manufacturier bénéficie également de mécanismes spéciaux de crédit pour les projets de recherche-développement et le développement et l'innovation technologiques. Les PME du secteur manufacturier peuvent bénéficier d'un certain nombre d'incitations fiscales supplémentaires et disposent d'un régime de taux d'intérêt bonifiés et de services d'accès au crédit, par l'intermédiaire des sociétés de garantie réciproque. Par ailleurs, il existe un régime d'incitations visant à soutenir les fabricants nationaux des secteurs des biens d'équipement, de l'informatique et des télécommunications, qui consiste en l'octroi d'un crédit d'impôt cessible, correspondant à un pourcentage des ventes effectuées. En 2016 a débuté la mise en œuvre du Programme national de transformation productive (PNTP) en vue d'encourager la transformation des entreprises qui ont essuyé des pertes de production, d'emploi ou d'exportations, ou qui sont touchées par une augmentation importation des importations de produits analogues. L'industrie automobile peut profiter de diverses incitations, y compris une ristourne en espèces sur la valeur des pièces automobiles locales.

37. Le système financier a une faible importance, bien qu'il y ait eu des améliorations au cours de la période considérée. Les autorités ont cherché à favoriser une plus grande inclusion financière, au moyen de la réduction des coûts, de la numérisation des opérations et de l'élaboration de la Stratégie nationale d'inclusion financière. En outre, elles se sont efforcées de faciliter l'accès des PME au crédit, en particulier depuis le début de la pandémie de COVID-19. Pendant la période à l'examen, le système financier argentin a continué d'afficher des niveaux de solvabilité supérieurs aux exigences prudentielles minimales, même dans les périodes économiques les plus difficiles et malgré les effets négatifs de la crise sanitaire. Le secteur bancaire est relativement concentré: les cinq plus grandes banques détenaient plus de 50% des actifs en 2020; on observe une forte participation des banques publiques en termes d'actifs. Les compagnies d'assurance doivent être des sociétés anonymes, coopératives et mutualistes ou des succursales ou agences d'entreprises étrangères et doivent avoir pour unique objet d'effectuer des transactions d'assurance. L'accréditation de nouveaux opérateurs d'assurance dépend de l'utilité de leur activité sur le marché.

38. En 2014, une nouvelle loi a été promulguée pour réglementer le secteur des télécommunications; elle permet la convergence des service et garantit à tous les utilisateurs d'avoir le même type d'accès à Internet pour ce qui est de la vitesse et du contenu. En outre, plusieurs modifications institutionnelles ont été introduites, dont, en 2015, la création du nouvel organisme de réglementation. L'Argentine a mis en œuvre plusieurs mesures réglementaires et diverses stratégies pour améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication et l'utilisation de ces technologies et stimuler la transformation numérique. Ces dispositions se sont traduites par une augmentation constante du commerce électronique depuis 2013, qui s'est accentuée en 2020 du fait de la pandémie. En 2017, deux opérateurs ont fusionné pour créer le principal fournisseur de services de téléphonie et de service Internet du pays. Les tarifs des services publics essentiels et stratégiques sont réglementés et les autres tarifs sont fixés librement.

39. La politique relative aux transports mise en œuvre depuis 2013 vise à créer un système de transport multimodale plus efficace et moins coûteux afin de ne pas amoindrir la compétitivité des exportations et d'appuyer la politique commerciale. Un plan a été lancé en vue de restructurer les installations et de faciliter les opérations concernant les marchandises en conteneurs dans le port de Buenos Aires, et il a permis de réduire les coûts de manutention des conteneurs. Dans le secteur

aérien, l'État reste important et est le principal fournisseur de divers services dans les aéroports. Aerolíneas Argentinas, une compagnie nationale, est la plus importante compagnie de transport de passagers sur le marché national et l'une des plus importantes en matière de transport international, mais, malgré sa pertinence, elle a besoin de l'aide de l'État pour poursuivre ses activités.

40. Le tourisme est un élément important des exportations de services de l'Argentine; pendant la période à l'examen, la part du secteur dans les exportations de services a oscillé entre 36,8% en 2016 et 49,3% en 2014 et a baissé jusqu'à 17,8% en 2020 du fait de la pandémie. Le secteur a été frappé de plein fouet par la crise sanitaire de 2020 et, à ce titre, plusieurs mesures de soutien ont été conçues pour lui.